

Compte rendu de séance

Séance du 6 Juillet 2020

L' an 2020 et le 6 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la salle des fêtes sous la présidence de BOIVIN Patrick, Maire.

Présents : M. BOIVIN Patrick, Maire, Mmes : FERRAND Claire, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, JACQUOT Marie, MM : BOUTILLIER Gilles, CAPON Philippe, DE GAVELLE Thierry, DERUMIGNY Antoine, LOPES GONCALVES José, MARTEL Eric

Excusé(s) : Mme LASSUS Bernadette

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 25/06/2020

A été nommé(e) secrétaire : Antoine DERUMIGNY

Le compte-rendu de la séance du 9 juin 2020 est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- REPONSE A L'APPEL A PROJETS "SOBRIETE ENERGETIQUE" - 2020/034
ENVIRONNEMENT - EXCECUTION TRAVAUX D'ELAGAGE POUR LE PASSAGE DE LA FIBRE OPTIQUE - 2020/035
DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE RACAN DE NEUVY LE ROI - 2020/036
DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE (SIEIL) - 2020/037
DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE NEUVY LE ROI - 2020/038
DELEGUES AU SATESE 37 - 2020/039
DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EAU POTABLE DE MARRAY-LA FERRIERE (SIAEP) - 2020/040
DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA DEME - 2020/041
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES - 2020/042

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - 2020/043
CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES -
2020/044
DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS - 2020/045
VOTE DES IMPOTS LOCAUX 2020 - 2020/046
DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET LOTISSEMENT 341 - 2020/047

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant :

REPONSE A L'APPEL A PROJETS "SOBRIETE ENERGETIQUE" - 2020/034
ENVIRONNEMENT - EXCECUTION TRAVAUX D'ELAGAGE POUR LE PASSAGE DE LA FIBRE
OPTIQUE - 2020/035

REPONSE A L'APPEL A PROJETS "SOBRIETE ENERGETIQUE"

réf : 2020/034

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du bureau syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°201853, approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Marray.

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » ;

Considérant que la commune de Marray souhaite procéder à la réhabilitation énergétique la rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes communale ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Plan de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de la commune de Marray ;
- S'engage à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- S'assure que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- Autorise le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ENVIRONNEMENT - EXECUTION TRAVAUX D'ELAGAGE POUR LE PASSAGE DE LA FIBRE OPTIQUE

réf : 2020/035

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2212-2-2 et L.2213-1, Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.161-5 et D. 161-22 et D. 161-24, Vu Le code de la voirie routière, le code rural et le Code Général des Collectivités Territoriales qui donnent également des pouvoirs de police au Maire, en rapport avec les obligations d'entretien de la végétation riveraine à l'aplomb du domaine public routier :

· Code rural et de la pêche maritime - Article D161-24 :

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

L'article 85 de la loi du 7 octobre 2016 prévoit qu'en cas de défaillance du propriétaire du terrain, les opérations d'élagage soient accomplies par la Mairie aux frais du propriétaire du terrain. L'exécution des travaux doit être précédée d'une notification aux intéressés, ainsi qu'au maire de la commune sur le territoire de laquelle la propriété est située.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure.

Monsieur le Maire expose le fait que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune de MARRAY il est prévu une utilisation des poteaux téléphoniques existants avec une opération d'élagage qui doit être effectuée au préalable par les propriétaires concernés.

Un courrier avec recommandé a été envoyé à chaque propriétaire concerné en date du **29 janvier 2020** indiquant la nature de l'objet ainsi que le délai de réalisation des travaux tels que : élagage, taille de haie nuisant au bon déroulement pour le passage de la fibre optique.

Le montant total concernant l'élagage sur la commune s'élève à 3 686€ TTC

CIVILITE	PRENOM	NOM	ADRESSE	MONTANT TTC
Monsieur	Ianek	KOCHER	4 Lieu-dit L'Abbaye	72,00 €
Madame	Bernadette	LASSUS	3 Route des Hermites	96,00 €
Madame	Monique	CONDAMINE	Route les Hermites	96,00 €
Monsieur	Joseph	GARCIA	3 Route Louestault	76,00 €
	AXEREAL		Silo - Route des Hermites	180,00 €
Monsieur	Jacques	DELEURY	Roche d Alés	564,00 €
Monsieur	René	CORMERY	La Pimparerie	80,00 €
Monsieur	Eloi	CANON	Travers gds maisons les Hermites	140,00 €
Monsieur	Donat	DOAN VAN	1 Les Marnières	72,00 €
		Commune	bibliothèque, chemin vert, salle des fêtes, plan d'eau	742,00 €
Monsieur	Nicolas	AUBERT	10 Rue de Baratoire	284,00 €
Madame	Corine	PICARD	5 rue Chaude	72,00 €
Monsieur	Pascal	ROUET	2 Route de Saint Laurent en Gâtines	72,00 €
Monsieur	Sebastien	FOUCAULT	La Renaudière	72,00 €
Monsieur	Dominique	GUILMET	1 Les Bournais	100,00 €
Monsieur	Stéphane	BOLZE	2 Les Bournais	100,00 €
Madame	Nadia	MORANGE	5 rue du Pommier Vert	252,00 €
Madame	Marylène	MAURICE	Faguères	216,00 €
Monsieur	Sylvain	DOUARD	La Penissière	400,00 €
TOTAUX				3 686,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal L'acceptation de chaque montant des dispositions annoncées ci-dessus.

Le conseil municipal DECIDE d'accepter les conditions énoncées précédemment et autorise Monsieur le Maire à signer les documents comptables et s'y afférent

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE RACAN DE NEUVY LE ROI
réf : 2020/036

Annule et remplace la délibération n°2020/018

Le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets des délégués du syndicat intercommunal du Collège Racan de Neuvy le Roi.

Ont obtenus la majorité et sont élus :

Titulaires : Madame JACQUOT Marie, 5 Route de Louestault
Madame FERRAND Claire, 25 rue Octave Tondu

Suppléant : Monsieur MARTEL Éric, 1 Chemin de l'Huilerie

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE (SIEIL)
réf : 2020/037

Annule et remplace la délibération n° 2020/019

Le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets des délégués du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL)

Ont obtenus la majorité et sont élus :

Titulaire : CAPON Philippe, 34 Route de Beaumont-la-Ronce

Suppléant : BOUTILLIER Gilles, 6 Route de Louestault

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE NEUVY LE ROI
réf : 2020/038

Annule et remplace la délibération n° 2020/020

Le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets des délégués du Syndicat Intercommunal de la caserne de gendarmerie de Neuvy le Roi,

Ont obtenus la majorité et sont élus :

Titulaires : BOUTILLIER Gilles, 6 Route de Louestault
DE GAVELLE Thierry, la Roche d'Alès

Suppléants : HEBBINCKUYS Marie-Pierre, 1 La Vallée
CAPON Philippe, 34 Route de Beaumont-la-Ronce

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DELEGUES AU SATESE 37
réf : 2020/039

Annule et remplace la délibération n° 2020/021

Le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets des délégués du SATESE 37

Ont obtenus la majorité et sont élus :

Titulaire : CAPON Philippe, 34 Route de Beaumont-la-Ronce

Suppléant : BOUTILLIER Gilles, 6 Route de Louestault

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EAU POTABLE DE MARRAY-LA FERRIERE (SIAEP)

réf : 2020/040

Annule et remplace la délibération n° 2020/022

Le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets des délégués du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Marray-La Ferrière (S.I.A.E.P.),
Ont obtenus la majorité et sont élus :

Titulaires : BOIVIN Patrick, 2 Le Mortier
BOUTILLIER Gilles, 6 Route de Louestault

Suppléant : MARTEL Éric, 1 Chemin de l'Huilerie
CAPON Philippe, 34 Route de Beaumont-la-Ronce

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA DEME

réf : 2020/041

Annule et remplace la délibération n° 2020/023

Le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets des délégués du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée de la Dême,
Ont obtenus la majorité et sont élus :

Titulaires : BOIVIN Patrick, 2 Le Mortier
JACQUOT Marie, 5 Route de Louestault

Suppléant : FERRAND Claire, 25 rue Octave Tondu

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

réf : 2020/042

Vu les dispositions de l'article 22 du Code des marchés publics,
Vu les dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,
Considérant que la commission d'appel d'offres a un caractère permanent et est présidée par le Maire, président de droit, ou son représentant,
Considérant que pour notre collectivité, il faut élire trois membres titulaires ainsi que trois membres suppléants,
Le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets,
Ont obtenus la majorité et sont élus :

Messieurs BOIVIN Patrick, BOUTILLIER Gilles et DE GAVELLE Thierry, membres titulaires,
Monsieur MARTEL Éric, Madame FERRAND Claire et Monsieur CAPON Philippe, suppléants, pour constituer, avec Monsieur le Maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'appel d'offres.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

réf : 2020/043

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant six noms pour les membres titulaires et six noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Ayant entendu l'exposé fait par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DRESSE la liste de présentation suivante :

Président : Patrick BOIVIN, Maire

COMMISSAIRES TITULAIRES (Nom, prénom, adresse)	SUPPLEANT (Nom, prénom, adresse)
Contribuables domiciliés dans la commune, 37370 MARRAY : 1- MAHOU Jacques, 10 route de Louestault 2- LECLERC Marcel, 7 route de Louestault 3- ROY Yves, 6 route de Beaumont-la-Ronce 4- BROCHERIOU Philippe, La Tuffière 5- BOUTILLIER Martine, 6 Route de Louestault 6- GUILLIER Michel, 1 La Fromagerie 7- LEMARCHAND Bernard, 16 rue du Commerce 8- GUILLIER Nicole, 2 La Fromagerie 9- BESNE Nicolas, 8 rue Octave Tondu 10- VOISIN Frédéric, 32 Route de Beaumont-la-Ronce 11- APARICIO Christophe, 42 Route de Beaumont-la-Ronce 12- BARBIER Christophe, 13 Route de Beaumont-la-Ronce	Contribuables domiciliés dans la commune, 37370 MARRAY : 1- BOUTILLIER Gilles, 6 route de Louestault 2- CORMERY René, 31 route de Louestault 3- CAPON Philippe, 34 route de Beaumont-la-Ronce 4- BELLOY Jean-Louis, 1 Les Rousseaux 5- MARTEL Eric, 1 Chemin de l'Huilerie 6- BLONDET Thierry, 10 rue du Commerce 7- GAURON Stéphane, 1 La Levrauderie 8- LEBOUIC Jean-Pierre, 1 Les Mardelles 9- WOJTYNIAK David, 35 Route de Beaumont-la-Ronce 10- BONNARD Marie, 4 Route de Beaumont-la-Ronce 11- BERTEAUX Angélique, 24 rue Octave Tondu 12- MORISSET Loïc, 1 La Butte

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférent.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

réf : 2020/044

Vu la fusion des communautés de commune de Gâtine et Choisses et Pays de Racan,

Vu la proposition de création des commissions thématiques intercommunales,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE des représentants des commissions thématiques intercommunales suivantes :

Finances

Titulaire : Patrick BOIVIN

Suppléant : Gilles BOUTILLIER

Economique

Titulaire : Marie-Pierre HEBBINCKUYS

Suppléant : Claire FERRAND

Tourisme

Titulaire : Thierry DE GAVELLE

Suppléant : Marie-Pierre HEBBINCKUYS

Voirie

Titulaire : Philippe CAPON

Suppléant : Gilles BOUTILLIER

Transport

Titulaire : Marie JACQUOT

Suppléant : Claire FERRAND

Environnement, Développement durable

Titulaire : Philippe CAPON

Suppléant : Antoine DERUMIGNY

Déchets Ménagers

Titulaire : Éric MARTEL

Suppléant : Gilles BOUTILLIER

P.E.E.J.

Titulaire : Claire FERRAND

Suppléant : Marie JACQUOT

Bâtiments, Gens du voyage

Titulaire : Thierry DE GAVELLE

Suppléant : José LOPES GONCALVES

Logement

Titulaire : José LOPES GONCALVES

Suppléant : Thierry DE GAVELLE

Culture

Titulaire : Bernadette LASSUS

Suppléant : Thierry DE GAVELLE

Communication

Titulaire : Antoine DERUMIGNY

Suppléant : Claire FERRAND

Sport et Vie associative

Titulaire : Bernadette LASSUS

Suppléant : Éric MARTEL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS

réf : 2020/045

En application de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde la mission originelle du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la commune au sein du CNAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de désigner Mr CAPON Philippe, conseiller, délégué des élus et Mme RICHARD Émilie, secrétaire de Mairie, déléguée des agents.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET LOTISSEMENT 341

réf : 2020/047

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier les montants des comptes sur le budget lotissement de la commune de Marray (341) :

- modification des montants sur les comptes suivants :

Fonctionnement :

Dépenses :

605	"Achat de matériel, équipement et travaux"	- 25 684.73€
61521	"Entretien espace vert"	+ 6 100.00€
62187	"Personnel extérieur"	+ 15 068.14€
6226	"Honoraire"	+ 300.00€

Recettes :

7015	"Ventes terrains"	+ 9 394.00€
71355 -042	"variation de stock de terrain aménagés"	- 13 610.59€

Investissement :

Dépenses :

168741	"Reversement vers le budget communal"	- 103 476.95€
3555-040	"travaux terrains aménagés"	+ 13 610.59€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES IMPOTS LOCAUX 2020

réf : 2020/046

Annule et remplace la délibération n° 2020/028

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire expose :

- les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux,
 - les taux appliqués l'année précédente et le produit attendu cette année 2020,
- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 81 400 €.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit sans changement des taux appliqués pour l'année 2016 :

	Taux année N-1	Taux année en cours	Bases	Produit
TH	11.59	11.59	490 300	56 826
TFB	15.99	15.99	333 300	53 295
TFNB	38.98	38.98	72 100	28 105
			TOTAL	81 400

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions du mois

- 10 et 26 juin : Comité des fêtes :
Organisation en cours pour le samedi 5 septembre, prévision de l'intervention de l'APE avec crêpes, jeux, structure gonflable, animation avec l'école et pêches (à confirmer). Le comité des fêtes souhaite organiser pour leur part ; un concours de pétanque, inviter un voir des groupes de musiques suivant possibilité et autorisation, un feu d'artifice est envisagé.
- 20 juin : Commission bâtiment :
Visite des bâtiments et point sur les travaux à effectuer. Eglise : envisager un chauffage, sono. Bâtiment du BAR : projet d'aménagement de l'ensemble et rénovation complète avec possibilité suivant destination (quoi faire du bâtiment ?), création d'une baie vitrée, demande d'un espace de cuisine possible par Madame TEULET Laurène suite au lancement de sa micro-entreprise ; à envisager avec le projet d'aménagement global de la place. Ecole : travaux d'entretien et travaux d'investissement (voir rubrique divers). Lavoir : toiture à refaire.
- 22 juin, SATESE 37 :
Point générale sur COVID-19, subventions, épandages, Plan de communication prévu.
- 22 juin, SIS Vallée de la Dême :
Election du bureau président (E. CANON), vice-président, point financier et organisationnel concernant le COVID-19.
- 23 juin, S.I.E.I.L. :
Réunion organisée en Visio conférence avec 111 personnes, les élections prévues en septembre après résultats du second tour des municipales.
- 23 juin, SIAEP :
Elections du bureau, président (J.-J. BESNIER), vice-président (Y. LASNE) et secrétaire (S. VERDIER)
- 24 juin, Communauté de Communes :
Election des représentant aux syndicats (15) et choix de 13 commissions.
- 24 juin, Gendarmerie :
Election du président : S. GOUE, vice-présidents : T. DE GAVELLE et P. RENAUDIN. Prochaine réunion prévue le 10 juillet.
- 25 juin, Conseil d'école :
Point sur le nombre d'élève pour la rentrée scolaire 2020-2021, les enseignantes de Marray souhaitent rester.

Affaires diverses

- 1) Travaux d'été pour l'école : Installation de stores et un petit coup de rafraichissement pour la classe des CM2 est prévu cet été. Pour les plus gros travaux prévus pour l'année scolaire 2020 - 2021 qui sera un projet d'investissement, mesdames Marie JACQUOT et Claire FERRAND vont réaliser des devis.

- 2) La collectivité à choisi la société SETIPP (via SFR) comme fournisseur d'accès internet et matériel téléphonique qui sera mis en fonctionnement prochainement, avec cette offre, une permanence sera mise en place une fois la mairie fermée.
- 3) Des vols ont eu lieu le 26 juin, au lieu-dit « La Renaudière » deux maisons ont été visitées. Un dossier est en cours auprès de la gendarmerie.
- 4) Jeux et lavoir : des affichages d'informations et de sécurités seront posés sur place dans les jours à venir.
- 5) Projet territoire avec la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan : une réflexion à mettre en place avec les communes limitrophes (les Hermites, la Ferrière, Chemillé-sur-Dême, Epeigné-sur-Dême et Monthodon)
- 6) La Communauté de Communes souhaite apporter son aide au « Comptoir du Panier fermier » situé à la ferme du Ragot à Marray.
- 7) Mme TEULET Laurène souhaite aménager une cuisine au BAR afin de concevoir des pizzas. Voir précisément quelles sont les conditions de mise en place et d'exploitation : relation avec l'administration, la mairie, l'association...
- 8) Dématérialisation obligatoire prochainement, dans un premier temps on demande aux élus l'autorisation d'envoi par mail les comptes-rendus.
- 9) Lotissement et Route de Beaumont-la-Ronce : les véhicules roulent beaucoup trop vite et mettent en danger les personnes, en particulier les enfants, une solution est en cours de réflexion. Dans le lotissement, il est envisagé de changer l'affectation de certaines parcelles actuellement en espace vert.
- 10) Un mariage est prévu le samedi 25 juillet, Mr BOUTILLIER Gilles se propose de le prendre en charge pour remplacer monsieur le Maire qui sera absent ce jour.

Séance levée à : 23 :15

En mairie, le 09/07/2020
Le Maire
Patrick BOUVIN

